

**Sujet :** [INTERNET] Contribution de l'association Nature Comminges / réouverture de l'exploitation d'une carrière de marbre de SAINT-LARY

**De :**

**Date :** 25/02/2020 20:10

**Pour :** "pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr" <pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr>

Saint-Gaudens, le 24 février 2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur

mairie de Saint-Lary

09800 St-Lary

**OBJET :** Enquête publique portant sur la réouverture de l'exploitation d'une carrière de marbre de SAINT-LARY (09) – contribution de l'association Nature Comminges

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nature Comminges est une association agréée pour la protection de la Nature et du Cadre de Vie en Haute-Garonne depuis 1996 (Arrêté Préfectoral renouvelé pour 5 ans le 18/04/2019). À ce titre, elle siège à plusieurs commissions administratives et s'efforce de suivre et d'intervenir dans la majorité des enquêtes publiques, dans le but de faire respecter la législation en vigueur en matière d'environnement.

La protection de la nature s'inscrit dans un projet de société où la diversité de la faune et de la flore, les paysages, le cadre de vie, loin d'être perçus comme des contraintes, sont une composante essentielle du territoire.

Ce projet de carrière ne créera que peu d'emplois locaux (recrutement d'un emploi d'ouvrier polyvalent à l'échelle du territoire du Couserans, les quelques emplois de techniciens spécialisés sont déjà pourvus), alors que les produits d'extraction sont destinés à être valorisés hors du territoire national. Les retombées pour le commerce local et le tourisme de sont pas démontrés.

En revanche, ce projet, malgré sa faible emprise (0,6 ha pour une surface d'autorisation de 3,4 ha) est susceptible d'entraîner de nombreuses nuisances pendant 30 ans, sur un secteur qui concentre de nombreux enjeux environnementaux (peuplement de chiroptères, zone vitale d'ours, Loutre, Euprocte, Desman dans le ruisseau de Ruech). Le milieu humain sera impacté par le passage de poids-lourds chargés de blocs de marbre par les hameaux sur la route départementale, puis, sur 18 km de route forestière ; le transport, le concassage des stériles en forêt, au Pla de Get, nécessitera des aménagements conséquents et entraînera des nuisances pour les riverains ; sans compter le bruit lié à l'approvisionnement électrique par groupe électrogène et l'utilisation d'explosifs, aura des incidences négatives sur le milieu naturel, la faune et les habitants.

Nous souhaitons vous faire part par la présente, de l'insuffisance de prise en compte d'espèces emblématiques et protégées sur le territoire national.

1-le Grand tétras figure à l'annexe I de la directive oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009, la France doit maintenir sa population dans un état de conservation favorable. Une superposition de la zone de présence du Grand tétras avec l'emprise du projet (notamment, la piste forestière empruntée par les camions) montre qu'il se situe en plein dans le site vital de l'espèce. Or, le Grand tétras est très sensible au dérangement, tant en hiver (sites d'hivernage) qu'en période de reproduction (places de chant, sites de couvaion). Nous n'avons vu aucune mention dans le DAE de la présence de site vital du Grand tétras, et pensons en ce sens, que l'étude d'impact est insuffisante.

2-D'autre part, nous sommes en site vital d'Ours brun, qui fréquente assidument la zone. Notre association fait partie du ROB (Réseau Ours Brun), nos bénévoles relèvent des indices de présence sur des itinéraires de reconnaissance prédéfinis. Un circuit Ours passe en forêt domaniale de Saint Lary, où la présence régulière de l'espèce est avérée. Il manque une évaluation de l'impact de la carrière, des travaux, de l'élargissement de la piste forestière et des rotations routières, envers cette espèce protégée.

En conséquence, nous émettons en l'état un avis défavorable à la réouverture de la carrière de Saint Lary.

Pour Nature Comminges, les coprésidents

Guillaume Castaing

Joel Duvernay

-- Pièces jointes : -----

Contribution Carrière Saint-Lary (09).pdf

225 Ko